

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 5 | VAL-SENNEVILLE

Compte rendu

**Séance du 10 juin 2026 à 19 h, au Centre des loisirs
de Val-Senneville au 656, route des Campagnards**

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district n° 5 et président du conseil de quartier

Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier

M. Évens Laforest, conseiller de quartier

M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

M. Jean Simard, conseiller de quartier

ABSENTS :

M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier

Mme Janique Boutin, conseillère de quartier

ASSISTANCE : 7 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 01.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par, M. Évens Laforest de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la rencontre du 30 septembre 2025

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Gino Pallagrossi, d'adopter tel quel le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-02



Suivis

- a. **Fossets :** Le dossier est en marche.
- b. **Vitesse près de l'école :** Les radars pédagogiques prévus dans le secteur de l'école seront installés au cours de l'été. Les équipements ont été commandés et les autorisations requises du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ont été obtenues.
- c. **Parcs :**

Une longue discussion a lieu concernant le dossier des parcs. C'est une situation qui traîne en longueur.

Le président explique que le plan directeur des parcs déposé en février 2024 n'avait pas été adopté. Aussi, la Corporation des parcs a été dissoute et un nouvel organisme, le Comité consultatif des espaces récréatifs extérieurs (CCR) commençait à peine à siéger. Malgré ces contretemps, les citoyens présents énumèrent les différents irritants :

 - **Parc Polyval :** demande d'acquisition faite en 2015, modules défaits en 2020, consultation citoyenne en août 2022 avec toujours pas de rapport de cette consultation.
 - **Parc BMX :** toujours en attente d'interventions malgré la consultation de septembre 2023 et du rapport de septembre 2024. Un montant aussi de 50 k\$ avait été discuté pour ce parc. Aussi la clôture brûlée en mai 2023 et celle volée en 2025 n'a toujours pas été remplacée. Il est d'ailleurs noté que la partie au nord est dangereuse, car il y a un fossé très profond. La demande pour la clôture de fer date de mars 2022 et avait été transféré par la DG à la Corporation des parcs. Une relance avait été faite au SSPA en août 2022.

Le sujet sera apporté lors d'un Lac-à-l'épaule sur la ruralité qui se tiendra le 12 août prochain.
- d. **Réparations, rénovations du Centre des loisirs :** Une étude a été réalisée concernant les travaux de réparation et de rénovation du Centre des loisirs. Les résultats sont attendus prochainement.

Par ailleurs, un système de requêtes a été mis en place afin d'assurer le suivi des interventions. Mme Marie-Claude Lussier et Mme Jenny Deschamps en sont les responsables.
- e. **Ménage :** Des ajustements au devis sont possibles selon les besoins identifiés.
- f. **Rampe de mise à l'eau rue Elisabeth :** Les travaux sont prévus en 2027.
- g. Le **rayon de desserte pour l'implantation d'un parc** se situe entre 500 à 750 mètres en milieu urbain.
- h. **Débarcadère de la rivière – Poubelle :** Le SSPA devait aller porter une poubelle sur place. C'est une demande qui date d'au moins du mois d'avril 2022. Un autre suivi sera fait.
- i. **Conteneurs derrière le garage municipal :** M. St-Jules demandera à la MRC de s'expliquer concernant le retrait des deux conteneurs derrière le garage municipal.

4- **Activités locales : Fête de la Saint-Jean :** Pour plus d'informations, voir la page Facebook du Comité des loisirs de Val-Senneville.

5- **Budget :**

- a. **Trésorerie :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 5063,60 \$.

b. Projets structurants

- i. Demande de commandite, Comité des loisirs de Val-Senneville, soutien financier pour achat de matériel informatique et de bureau.
Mme Marie-Claude Lussier : vice-présidente**

Considérant que le Comité des loisirs anime le milieu;
Considérant que le Comité contribue à briser l'isolement par des activités de socialisation;
Considérant que ces activités favorisent la socialisation et la vie de quartier;
Considérant que le Conseil de quartier encourage ces projets et activités structurantes;
Considérant que la demande vise à dynamiser et à enrichir la communauté;
Considérant que le Conseil de quartier de Val-Senneville est favorable à cette demande;

Mme Stéphanie Dubé propose que le conseil de quartier de Val-Senneville octroie la somme de 1000 \$ en guise de soutien au Centre des loisirs de Val-Senneville pour l'achat de matériel informatique et de bureau. Cette proposition est appuyée par M. Jean Simard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-06-03

Mme Stéphanie Dubé propose aussi que fournir au Comité des loisirs le chiffrier EXCEL conçu par M. Jean Simard afin que le Comité puisse y consigner leurs dépenses et leurs revenus.

- ii. Projet de sentiers : arrière du parc BMX et sentier entre l'école et le parc BMX :** Frédéric Alarie, en compagnie de Dany Baribault, propose un projet de débroussaillage dans deux secteurs : à l'arrière du Parc BMX et entre l'école et le parc BMX.

Ces sentiers servent beaucoup et à de nombreux citoyens pour la marche active étant donné que la marche sur la route 397 est dangereuse. De plus ces sentiers sont agréables et bénéficient d'un beau paysage. Ils servent également l'hiver puisqu'ils sont entretenus par des bénévoles.

Le président demande que l'on produise un plan aérien des interventions.

L'évaluation du projet est d'environ 2000 \$ compte tenu du bénévolat.

C'est pour favoriser les piétons et les cyclistes, donc la mobilité durable.

Les véhicules motorisés ne seraient pas permis pour des raisons de sécurité.

Les conseillers sont favorables à ce projet et acceptent le principe.

Une discussion s'en suit sur les étapes du projet.



Une résolution conditionnelle est émise.

Il est proposé par M. Gino Pallagrossi d'octroyer une somme maximale de 2000 \$ pour le projet de débroussaillage de sentiers pédestres, et cyclistes pour les secteurs à l'arrière du parc BMX et celui reliant l'école au parc BMX conditionnellement à la production d'un plan aérien des interventions et à l'acceptation du conseil de quartier de celui-ci. Suite à l'acceptation de la proposition, un acompte sera donné. Le montant des travaux ne pourra dépasser 2000 \$. Les travaux débuteront dès que l'approbation du conseil de quartier sera donnée.

Appuyé par M. Évens Laforest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-06-04

6- Varia

- a. Accotements, trous à réparer sur la rue Albert-Rivest :** Les citoyens feront parvenir des photos au président.
- b. Entretien du stationnement de la rue Elisabeth :** Il y a eu du déneigement de ce stationnement cet hiver, ce qui fut fort apprécié. Cependant des amoncellements de graviers sont présents. Il est demandé si c'est possible de les niveler.
- c. Conteneurs et dépotoirs clandestins :** Il est noté que depuis que la MRC a retiré certains conteneurs plusieurs problèmes surviennent entre autres les dépotoirs clandestins et l'utilisation des conteneurs d'institutions. Il est suggéré de demander à la MRC de faire une campagne de communication afin de sensibiliser les gens aux bonnes pratiques.

7- Questions, interventions du public

Aucune.

8- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier est le mercredi 26 septembre 2026 à 19 h au Centre des loisirs de Val-Senneville.

9- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Gino Palagrossi, afin de lever la séance. Il est 20 h 18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VSE2026-03-09

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée

